

A l'attention des parents de

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Ce 1er septembre 2020, votre enfant fera ses premiers pas dans l'enseignement secondaire à l'Athénée royal Agri Saint-Georges, implantation de Huy et implantation de Saint-Georges. Cette rentrée s'opérera en code jaune.

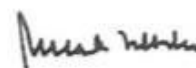
Afin de le préparer en douceur à cette situation nouvelle, nous vous livrons, dans les grandes lignes, le programme des deux jours d'accueil, les consignes et modalités organisationnelles, ainsi qu'une liste de matériel de base, liste qui sera étoffée au fur et à mesure des rencontres avec les différents enseignants.

Nous vous rappelons également que certains documents doivent impérativement être en notre possession pour la rentrée de manière à ce que le dossier scolaire de votre enfant soit en ordre.

Nous vous remercions d'ores et déjà de la confiance que vous nous témoignez. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous souhaitons une excellente fin de vacances.

Pour l'équipe éducative,

La Directrice ff,



Isabelle Musick

1. Programme des premiers jours de septembre 2020

➤ Mardi 1^{er} septembre

- 8h30 : Accueil des élèves à l'Ancien gymnase (implantation de Huy) et à la Sandwicherie (implantation de Saint-Georges), sans la présence des parents
- 8h45 : Discours de la Direction et présentation de l'équipe éducative
- 9h00 : Formation des groupes et prise en charge des élèves par les enseignants
- 9h00 - 15h50 (implantation de Huy) ou 15h35 (implantation de Saint-Georges) : Activités de découverte de l'établissement et informations diverses sur l'enseignement secondaire.
- Le repas de midi est offert à l'ensemble des élèves.

➤ Mercredi 2 septembre

- 8h10 (implantation de Huy) / 8h15 (implantation de Saint-Georges) – 12h15 (implantation Huy) / 12h20 (implantation de Saint-Georges) : Activités et informations sur le mode de fonctionnement de l'établissement

(voir programme distribué le premier jour)

➤ Jeudi 3 septembre

- 8h10 (implantation de Huy) / 8h15 (implantation de Saint-Georges) – 15h50 (implantation de Huy) / 15h35 (implantation de Saint-Georges) : Premier jour de cours effectif pour les élèves de 1^{re} année.

2. Consignes et modalités organisationnelles

- Dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire est pleinement rétablie. L'élève est présent à l'école cinq jours par semaine.
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, en ce compris en classe. Chaque élève veillera à s'en munir. Des moments de pause sont prévus : durant les récréations et temps de midi. Lors de ces moments, les règles de distanciation sociale de 1m50 doivent être respectées.
- Le masque peut temporairement être enlevé si l'état médical de l'élève l'impose.
- Les élèves portent le masque dans les transports scolaires.
- Le lavage et/ou la désinfection des mains doit s'effectuer dès l'entrée à l'école. Du gel est mis à disposition des élèves.
- Chaque local, en ce compris les toilettes, est équipé de savon et/ou du produit désinfectant. Le nettoyage des locaux se fait quotidiennement, conformément aux dispositions des circulaires *Covid 19*.
- Des repas chauds et sandwiches sont proposés. Par mesure d'hygiène, les distributeurs de boissons ne sont pas accessibles.
- Les vestiaires et les douches du hall omnisports des deux implantations sont accessibles. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires. Il peut éventuellement être enlevé, avec l'accord du professeur, lors des activités sportives.
- Les activités extra-muros sont suspendues. Font exception à cette règle les leçons pratiques qui se réalisent en restant en mouvement.
- La présence de tiers devant être limitée au strict nécessaire, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 085/216770 (implantation de Huy) ou le 04/2751431 (implantation de Saint-Georges).

3. Liste de matériel

- Un classeur A4 de 8cm, deux anneaux
- Intercalaires (6)
- Bloc de feuilles quadrillées
- Plumier contenant un bic 4 couleurs, un crayon, une gomme, un taille-crayon, une latte et une équerre
- Un t-shirt blanc et un short noir pour le cours d'éducation physique (des instructions supplémentaires seront données concernant les chaussures)

4. Liste des documents administratifs à fournir

- CEB original (signé par le jeune) si ce document n'a pas encore été transmis à l'établissement
- Attestation de suivi de langue moderne (la langue choisie en première secondaire doit être identique à celle suivie en 6e primaire)
- 2 photos d'identité

Retrouvez-nous sur [agrisaintgeorges.be](https://www.agrisaintgeorges.be) - Facebook - Instagram